

# SEANCE DU 20 JUIN 2014

Le vingt juin deux mil quatorze, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PANDRIGNES, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance.

**Présents** : M DUBOIS J, MME CHATAUR, M DUBOIS Th, MME GORON, M BARBAZANGES, MMES GOUYON, PECHEYRAND, DUMOND, M ROUSSEL

**Absents excusés** : MME AUFRAY, M VIEILLEFOND

M le Maire rappelle le dernier Conseil Municipal dont le compte-rendu a été transmis aux élus.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## TRAVAUX A DECIDER :

### *Fontaine de Courbiat :*

Monsieur le Maire indique que la fontaine de Courbiat est en très mauvais état. L'entreprise SNLC est venu sur le site et a fait une proposition pour la réhabiliter.

Monsieur le Maire précise qu'il a consulté le Conseil Général pour obtenir une subvention au titre de la protection du petit patrimoine. Pour pouvoir en bénéficier, il est impératif de consulter le CAUE au préalable à toute démarche.

Le Conseil Municipal mandate pour prendre contact avec le CAUE. En attendant, le niveau de l'eau a été abaissé pour atténuer la dégradation de l'ouvrage.

### *Escalier du Cimetière :*

Les escaliers intérieurs du cimetière se dégradent et notamment l'escalier central. Mr le Maire avec Alain VIEILLEFOND a rencontré l'entreprise SNLC qui a fait une proposition pour reconstruire l'escalier central. Le devis s'élève à 3 924 € HT.

Après examen et discussion, le Conseil Municipal décide de faire réaliser les travaux et demande au maire de contacter l'entreprise afin que les travaux soient réalisés avant toussaint.

### *Cour du bâtiment Mairie Ecole :*

Monsieur le Maire rappelle ce projet annoncé dans le programme électoral et déjà évoqué au cours du précédent mandat. Il est à noter que le plafond annuel de subvention par le CG s'élève à 11 500 € soit un investissement plafonné à 45 000 € ce qui risque d'être insuffisant. Il faudra alors réaliser ce projet sur 2 ans pour optimiser la subvention globale.

Monsieur le Maire propose de convoquer l'ensemble du Conseil un samedi matin début août pour évoquer ce projet et il propose de contacter Corrèze Ingénierie pour l'accompagnement de ce chantier (adjudication, marché, etc ...)

Le Conseil Municipal est favorable à cette approche.

## ACQUISITION TABLEAU :

Au titre des classes vertes, la FAL vient d'obtenir des aides au niveau de l'Europe pour l'acquisition et l'installation d'un tableau numérique.

Pour installer ce tableau dans l'école, il y a lieu de déplacer le tableau de gauche, celui de droite étant en très mauvais état.

Monsieur le Maire propose que les deux tableaux soient enlevés et que la commune achète un tableau neuf au prix de 211,37 € TTC, ce tableau étant installé par les agents communaux.

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord pour cette opération.

#### **NUMEROTATION DES BOITES AUX LETTRES :**

La Poste avait sollicité la commune pour le numérotage des boites aux lettres, proposition restée sans suite à la fin du précédent mandat.

Monsieur le Maire propose de recontacter La Poste pour une étude plus approfondie.

Le Conseil Municipal donne son accord.

#### **ADHESION SERVICE REMPLACEMENT CENTRE DE GESTION :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du centre de gestion concernant le service de remplacement du personnel communal. Il en explique le fonctionnement. Il est nécessaire de signer cette convention pour pouvoir faire face en cas de besoin comme cela avait été le cas le dernier mandat avec Albert VIEILLEFOND. Cet engagement n'entraîne pas de frais spécifique au préalable. Une cotisation de 6 % sera perçue en période d'utilisation éventuelle.

Le Conseil Municipal donne son accord.

#### **AUGMENTATION DES LOYERS :**

Mr le Maire rappelle au Conseil que les loyers communaux des 2 appartements sont régulièrement réactualisés en juillet. Cette année l'augmentation autorisée est de 0,9 %.

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord pour cette augmentation.

#### **VOIRIE RURALE :**

Mr le Maire donne lecture de la lettre du Conseil Général dans laquelle est notifiée l'enveloppe de subvention pour l'entretien de la voirie rurale pour les six ans à venir soit la somme de 10 000 € à utiliser chaque année avec un plafond annuel de 20 à 30 %.

Il propose de réunir la commission de la voirie pour déterminer les priorités pour les 2 ans à venir.

Jacques DUBOIS

Michèle CHATAUR

Thierry DUBOIS

Béatrice GORON

Alain BARBAZANGES

Claudine GOUYON

Karine PECHEYRAND

Edith DUMOND

Gérard ROUSSEL